

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

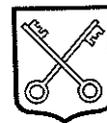
ARRONDISSEMENT DE  
MAURIAC

CANTON DE YDES



**MAIRIE D'YDES**

☎ 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N°071-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT POUR LA MANIFESTATION « COURIR A YDES »  
le Dimanche 21 Septembre 2025**

*Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'organisation de la manifestation « Courir à Ydes » le Dimanche 21 Septembre 2025,*

*Considérant que la circulation à proximité des lieux festifs s'avère dangereuse pour la sécurité publique,*

### ARRETE

#### Article 1 :

La circulation des véhicules sera interdite le **Dimanche 21 Septembre 2025 de 6h00 à 18 h 00**, allée des Templiers, du rond-point de la Gendarmerie jusqu'à la Rue de la Gare, dans les deux sens, et sera déviée par :

- 1°) Sens Lagnac vers Place G. Pompidou : - RD 922  
- Rue Chalvignac  
- Rue du Docteur Basset
- 2°) Sens Place G. Pompidou vers Lagnac : - Rue du 8 mai  
- RD 922

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

**Article 3 :** Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie.

**Article 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Marlène VIGIER, « Ydes Athlétisme Club »,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur –Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 16 septembre 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE

